Communes membres du SIEEOM du Sud-Quercy :

BARRY D'ISLEMADE, BOULOC, BOURG DE VISA, CAZES MONDENARD, DURFORT LACAPELETTE, FAUROUX, L'HONOR DE COS, LABARTHE, LABASTIDE DU TEMPLE, LAFRANCAISE, LAUZERTE, LES BARTHES, MEAUZAC, MIRAMONT DE QUERCY, MONTAGUDET, MONTASTRUC, MONTBARLA, PIQUECOS, PUYCORNET, ST AMANS DE PELLAGAL, STE JULIETTE, SAUVETERRE, TOUFFAILLES, TREJOULS, VAZERAC.



Juillet 2021 - N° 32

cyclage

La moitié de nos déchets sont valorisés (données 2020)

Grâce à vos efforts 49 % des déchets collectés sont valorisés par réemploi, recyclage ou valorisation énergétique.

En 2020, la production moyenne d'un habitant du SIEEOM représentait 485 kg de déchets (moyenne française de 580 kg/hab./an selon les données ADEME 2017).

NON RECYCLABLES

(Ordures Ménagères)



DÉCHÈTERIES



EMBALLAGES





PAPIERS

Kg/hab./an Soit 3 363 Tonnes

Kg/hab./an

Kg/hab./an **Soit 663 Tonnes** Kg/hab./an

RÉDUIRE LES DÉCHETS, C'EST LA PRIORITÉ!

Nous passons pour la première fois sous la barre symbolique des 200 kg/pers./an d'ordures ménagères. Ces performances sont globalement bonnes et il est important de valoriser au mieux les déchets produits.

Cependant ce ne sera plus suffisant à l'avenir, nous devrons au quotidien consommer en produisant moins de déchets afin de maîtriser l'augmentation durable des coûts de traitement des déchets et notre empreinte carbone sur le climat.

En savoir + : COVID Gestion de la pandémie

Tous les services opérationnels

Depuis le début de la pandémie, les agents du SIEEOM du Sud-Quercy ont tous répondu présents pour assurer les collectes des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des papiers. Nous les en remercions!

Suite au premier confinement, les déchèteries ont rouvert progressivement dès le 4 mai 2020 avec l'application de mesures sanitaires spécifiques.

Malgré un net surcroît d'activité, les déchèteries de Barry d'Islemade, Lafrançaise et Lauzerte ont repris leur fonctionnement habituel depuis un an (horaires, matériels, badge...) dans le respect des gestes barrières bien sûr!



Mot du **Président**



Marquée par le COVID, l'année 2020 a démontré que le service de gestion des déchets était indispensable au fonctionnement de notre société. Les collectes ont toujours été assurées et les déchèteries ont été très utilisées dès la fin du confinement. Je tiens tout particulièrement à remercier les agents du SIEEOM qui ont assurés leur mission de service public pendant toute cette période.

Nous observons aussi que les habitudes de tri n'ont pas été perdues sur notre territoire malgré la crise et que la part des ordures ménagères a continué de baisser. Bravo! Vous produisez désormais moins de 200 kg par habitant de déchets « non recyclables ». Mais nous pouvons et devrons aller encore plus loin! En effet, nous constatons que plus de la moitié de notre poubelle pourrait être évitée : déchets compostables, emballages, verre, ... autant de matériaux qui pourrait être valorisés.

J'ai tenu aussi à vous expliquer en toute transparence dans un document à l'intérieur de ce magazine, quels sont les enjeux financiers des 5 années à venir et notamment pourquoi votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter pendant cette période et surtout quels sont les moyens que vous pouvez mettre en œuvre à votre niveau pour limiter cette hausse. Sachez qu'en ce qui nous concerne nous sommes pleinement mobilisés pour maîtriser ces coûts et qu'une des solutions en cours d'étude est la mise en place du tri des biodéchets obligatoire à partir de 2023.

Ensemble adoptons la règle des 5 R : Refuser (les achats inutiles, le suremballage, ...), Réduire (limiter sa consommation), Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre (composter)!

Michel Lamolinairie



SIEEOM du Sud-Quercy 55 Rue du Coustals-Est **ZA Rival Haut** 82 130 LAFRANCAISE - 05 63 26 49 67 www.sieeom.sudquercy.fr





L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES











Loi AGEC : Loi anti-gaspillage

Votée en 2020, elle doit progressivement lutter contre le gaspillage dans notre quotidien. Des mesures plus ou moins contraignantes vont ainsi entrer en vigueur chaque année :





Le tri des biodéchets pour tous d'ici 2023

Depuis plusieurs années les gros producteurs de déchets alimentaires ont l'obligation de valoriser leurs déchets fermentescibles par compostage, méthanisation, nourriture animale ou encore par des dons associatifs pour les invendus encore comestibles.

Fin 2023, c'est l'ensemble de la population qui devra valoriser ses biodéchets.

Une étude est en cours de réalisation sur notre collectivité afin d'envisager les différents moyens de valorisation des biodéchets. Même si celle-ci n'est pas terminée, nous pouvons cependant vous annoncer que le compostage individuel sera le mode de valorisation privilégié pour près de 80 % de la population au vue de la ruralité de notre territoire.

Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire

La destruction des invendus non alimentaires sera bientôt interdite. Les entreprises devront privilégier le don aux structures de l'économie sociale et solidaire ou à défaut les faire recycler.

Parmi, les autres mesures sur ce sujet on notera également la création d'un fond de soutien pour le secteur du réemploi et l'autorisation de la vente des médicaments à l'unité dès 2022.

Agir contre l'obsolescence programmée

Pour lutter contre cette pratique visant à volontairement limiter la durée de vie d'un produit, l'information du consommateur est privilégiée avec l'affichage obligatoire d'un indice de réparabilité sur les appareils électroménagers et bientôt l'information sur la disponibilité ou non des pièces détachées lors de l'achat d'un appareil ou d'un meuble.



INDICE DE RÉPARABILITÉ



Sortir du plastique jetable d'ici 2040

Parce que les plastiques mettent des centaines d'années à se dégrader et que leur fragmentation met en danger de nombreuses chaines alimentaires, il est urgent de réduire l'usage des plastiques. Certains plastiques à usage unique sont déjà interdits tels que les contons tige, les pailles, les sacs plastiques... D'autres vont suivre notamment en restauration rapide afin d'interdire la distribution d'emballages plastiques jetables.

<u>Une responsabilité des producteurs renforcée</u>

De nouvelles filières de valorisation vont être financées par les producteurs de déchets du bâtiments, de jouets, d'articles de sports et de loisirs, de cigarettes, d'articles de bricolage et de jardinage. Elles seront par ailleurs tenues de reprendre gratuitement un ancien appareil, vendu physiquement ou par internet.

BROYAGE à domicile : Nouveau service

Vos branches d'élagage ou de taille sont une ressource pour votre jardin, broyez-les!

Plutôt que de multiplier les allers-retours en déchèterie faites appel au SIEEOM pour venir broyer vos déchets verts chez vous.

Pour 20 € de l'heure, un agent vient broyer vos branches jusqu'à 12 cm de diamètre (selon le type de branchage, on peut broyer de 5 à 7 m³ de l'heure). Vous pourrez ensuite, utiliser votre broyat pour pailler votre jardin ou pour enrichir votre compost.

Avec le broyat, vous avez de l'or dans vos mains

Utiliser du broyat pour l'entretien de son terrain, c'est respecter le sol, la faune et la flore, tout en faisant des économies : moins de temps de désherbage, de binage, d'arrosage et moins de produits chimiques utilisés.



Infos et réservation au 05 63 26 49 67

ECO'CIMETIÈRE : Ici aussi, je trie

Les mairies de Lauzerte, Cazes-Mondenard et Tréjouls ont mis en place le tri dans leurs cimetières. Essentiellement composés de végétaux, les déchets de cimetière peuvent être valorisés.

Les services techniques municipaux vous permettent ainsi de trier vos déchets de fleurissement funéraire afin de les valoriser en compostage ou en réemploi.



Triez les végétaux fanés avec la motte de terre dans les bacs « VEGETAUX ». Pensez à bien enlever les tuteurs et pots en plastique!



Triez les pots en terre et céramique avec les « GRAVATS »,



Triez les pots encore en bon état dans l'espace « RÉEMPLOI », en libre-service pour tous,



Déposez les pots en plastique cassés, les fleurs artificielles et les films plastiques dans le bac « AUTRES » déchets.



COMPOSTEUR PARTAGÉ: Je composte avec mes voisins

Même si vous n'avez pas de jardin, vous pouvez composter avec vos voisins et ainsi produire du compost et réduire vos déchets d'environ 60 kg par an et par personne.



Comment ça fonctionne?

Le site de compostage partagé se compose d'un composteur en activité, d'un composteur en maturation et d'une réserve de broyat.

- * A l'aide d'un bioseau fournit par le SIEEOM, l'usager vient déposer ses déchets biodégradables de cuisine (épluchures de fruits et de légumes, restes de repas, marc de café, essuie-main en papier, etc.),
- * Il **les mélange** à la dernière couche à l'aide d'une griffe **puis les recouvre de broyat** disponible sur place.
- * Une fois que la nature a fait son œuvre, le compost obtenu peut être distribué aux participants pour leur jardin ou leurs fleurs en pot.

<u>Un site TEST sur Vazerac en septembre</u>

Avec le soutien de la mairie, un premier composteur partagé va être implanté sur l'espace vert devant la salle des fêtes. Il servira aux animateurs du CLAE et à la cuisinière de l'école pour composter les déchets biodégradables de la cantine et du goûter.

Pendant l'été, les habitants du bourg seront informés et invités à participer à cette initiative dès la rentrée scolaire. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter (tel 05.63.26.49.67, mail : sieeom.sudquercy@info82.com).

COMMENT AVOIR UN COMPOSTEUR PARTAGÉ?

Si vous souhaitez composter vos déchets avec quelques voisins volontaires, il vous suffit d'appeler le SIEEOM au 05.63.26.49.67 ou d'envoyer un mail à l'adresse sieom.sudquercy@info82.com pour faire la demande d'un composteur partagé. Le SIEEOM met à disposition le matériel gratuitement et vous accompagne dans sa mise en place que vous habitiez un immeuble ou un quartier.

INFOS EN VRAC:

FORMATION des agents municipaux

Une trentaine d'agents communaux ont participé aux formations sur la gestion des déchets verts <mark>organisées</mark> par le SIEE<mark>OM</mark>.

Une première formation sur la **gestion intégrée** des déchets a permis de mettre valeur les différents moyens de gérer les déchets verts directement sur le lieu de production à travers le paillage, le broyage ou le compostage.



La seconde formation

sur la **gestion différenciée des déchets verts** a abordé la conception même des espaces verts publics. Concevoir des espaces de prairies fleuries, utiliser des végétaux rampants ou à pousse lente permet par exemple de limiter les déchets verts.

Faire son SHAMPOING SOLIDE

Facile, économique et écologique, vous pouvez fabriquer vous-même votre shampoing.

Il existe de nombreuses recettes rapides et faciles à faire pour tous les types de cheveux et même contre les pellicules.

On peut aussi fa--shampoing

il suffit de:



- ou en naviguant sur internet,
- **Acheter** les ingrédients dans vos commerces locaux ou sur des sites internet spécialisés,
- Peser vos ingrédients selon la recette et les mélanger au bain-marie sans trop chauffer,
- Tasser la mixture obtenue dans un moule en silicone ou en carton avec du papier sulfurisé et le laisser durcir. C'est prêt.

EXEMPLE DE RECETTE

Shampoing solide pour cheveux normaux : 50 g de SCI (tensioactif), 10 g de poudre d'orange, 20 g d'huile de jojoba, 15 g d'hydrolat de rose.

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE?

60 % « d'INTRUS » qui pourraient être compostés ou recyclés s'ils étaient triés dans le bon bac.

Composition de notre bac d'ordures ménagères :

30 % DECHETS **COMPOSTABLES**

15 % EMBALLAGES

5 % TEXTILES

5 % VERRE

5 % Autres recyclables

40 % DECHETS **RESIDUELS**

ESPACE GRATUITÉ

Création d'un espace gratuité dans les déchèteries pour les cagettes, les palettes, les chutes de bois.

Les déchèteries de Lafrançaise et Barry d'Islemade ont mis en place une **zone en libreservice** pour y déposer ou récupérer du **bois** d'allumage pour le barbecue ou bricoler des meubles en bois de palette.

Bientôt disponible sur la déchèterie de Lauzerte.

facebook.



Le SIEEOM à votre service :

- Collecte gratuite des véhicules hors d'usage,
- Vente de composteurs à 15 € en déchèterie,
- Location de benne pour certains matériaux (à partir de 50 €)
- Prestation de broyage à domicile de branches pour 20 €/heure.

Renseignements et réservation par téléphone au 05 63 26 49 67

La ressourcerie IDDEES à votre service :

GRATUIT: Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous.

Réservation - LAFRANCAISE 05 63 26 10 81

Réservation - LAUZERTE 05 63 39 49 35

Déchèterie de Barry d'Islemade

Ouverte Mardi, jeudi et samedi 🛬 🦍 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Déchèterie/ressourcerie de Lafrançaise

Ouverte Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Déchèterie/ressourcerie de Lauzerte

Ouverte Mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h